



## Dix-huitième Conférence du PROE

Apia (Samoa)

11-14 septembre 2007

### Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-septième Conférence du PROE

#### Objet du document

1. Faire rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 16<sup>e</sup> Conférence.

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises
Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la seizième Conférence du PROE	37	La Conférence prend acte du document et des mesures prises par le Secrétariat depuis la 16 <sup>e</sup> Conférence du PROE. Elle exhorte le Secrétariat à poursuivre ses discussions avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie afin de créer le poste du FEM et de permettre ainsi aux Membres d'accéder le plus rapidement possible aux ressources de cette organisation.	Un accord a été conclu aussitôt après la 17CP entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le PROE et le FEM ; le poste a fait l'objet d'un avis de vacance au cours du quatrième trimestre 2006 et a été pourvu en mars 2007. Un accord de financement tripartite a été signé entre NZAID, AusAID et le PROE.
Point 5.3 de l'ordre du jour : Rapports financiers  <i>Point 5.3.1: Rapport sur les contributions des Membres</i>	120	La Conférence, ayant examiné le rapport et abordé l'important problème des arriérés : a) prend note de la regrettable situation concernant les contributions impayées ; b) s'engage individuellement et collectivement à ce que la totalité des contributions actuelles et des arriérés soit payée en 2006.	À la fin de 2006, après la 17CP, les Membres (EFM, Îles Marshall, Samoa américaines et Wallis-et-Futuna) avaient réglé l'intégralité ou une partie de leurs contributions en souffrance, les arriérés s'élevant à 381 477 \$.
Point 6 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel  <i>Point 6.1: Révision triennale de la rémunération des cadres professionnels au sein des organisations du CORP</i>	140	Le représentant de Vanuatu remercie le Secrétariat de son exposé. Vanuatu indique que les motifs de ces augmentations lui paraissent fondés mais soulève deux questions. La première a trait à leur pérennité. Il estime en effet que la méthode consistant à financer des augmentations de traitements par des mesures d'économie n'est pas pérennisable. Il prie le Secrétariat de proposer à la prochaine Conférence du PROE une stratégie à long terme par laquelle les augmentations actuelles et futures seront envisagées en toute connaissance de cause, à savoir en prenant en compte divers facteurs dont les contributions des Membres, leurs arriérés, l'exécution des programmes prioritaires, la mobilisation de ressources appropriées pour ses programmes et les autres sources de financement.	

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises
	<p>142</p> <p>150</p>	<p>Le représentant des Tonga se déclare favorable à l'adoption de la recommandation. En référence à l'explication du Secrétariat selon laquelle les augmentations seront financées par des gains réalisés par des réductions de coûts, il préconise que les gains réalisés grâce aux mesures d'économie soient communiqués lors de la prochaine réunion du PROE. Il illustre son propos en citant les efforts de conservation d'énergie mis en œuvre par le Japon, et se félicite qu'une organisation comme le PROE mette en œuvre des mesures qui servent d'exemple aux pays Membres.</p> <p>Le président conclut que les délibérations ont été très positives et que la Conférence a décidé par consensus d'approuver les recommandations du document ; il prend acte de la proposition de Vanuatu d'instaurer une stratégie à long terme et de celle des Tonga relative à un rapport sur les mesures d'économie dont sera saisie la prochaine Conférence.</p>	<p>Un document sera présenté par le Secrétariat au point 7 de l'ordre du jour.</p>
<p><i>Point 8.1.4: Priorités stratégiques de la conservation de la biodiversité — Cadre régional pour les zones marines protégées</i></p>	<p>241</p>	<p>La Conférence du PROE convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de prendre acte de l'intérêt grandissant manifesté à l'échelle régionale et internationale pour la conservation de la diversité marine et des progrès réalisés dans ce domaine ;</li> <li>b) d'inviter la FFA et la CPS à collaborer à un projet régional de mise en place et de gestion des ZMP afin de renforcer la conservation de la biodiversité marine des zones côtières et océaniques ; et</li> <li>c) d'approuver la proposition du Secrétariat consistant à organiser en 2007 un atelier régional en collaboration avec les organisations pertinentes du CORP et les partenaires internationaux afin d'établir la portée et la teneur d'un éventuel programme de travail et de sa stratégie de financement en vue d'élaborer un cadre régional propice à la création de ZMP, et de présenter les résultats de ces démarches à la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE.</li> </ul>	<p>Un atelier est prévu pour élaborer le cadre régional en marge de la Conférence sur la conservation de la nature qui se tiendra en PNG (octobre 2007). Un document de réflexion a été préparé. Des fonds ont été obtenus et d'autres propositions de financement ont été soumises à divers bailleurs et partenaires.</p>

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises
<p><i>Point 8.1.5: Dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier et révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007</i></p>	255	<p>La Conférence convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) d'encourager les pays insulaires océaniques participants à signer le mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique élaboré sous les auspices de la CMS ;</li> <li>b) de prendre acte des progrès enregistrés au titre du mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans la région des îles du Pacifique sous les auspices de la CMS ;</li> <li>c) d'exhorter les Membres qui sont parties à la CMS ainsi que leurs partenaires à appuyer l'élaboration et le parachèvement, en temps opportun, du mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines ;</li> <li>d) d'encourager les États et territoires de l'aire de répartition des dugongs à participer activement à l'élaboration du mémorandum d'entente pour la conservation et la gestion des dugongs dans la région de l'Asie du Sud-Est, sous les auspices de la CMS ;</li> <li>e) d'approuver le processus de révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007 et envisager l'inclusion dans ce cadre d'autres espèces marines d'intérêt particulier pour la région ;</li> <li>f) de demander au Secrétariat de soumettre le cadre régional révisé du Programme sur les espèces marines à l'approbation de la Conférence du PROE de 2007 ; et</li> <li>g) d'encourager les Membres qui ne sont pas parties à la CMS à songer à le devenir, compte tenu de la pertinence de cette convention pour la région.</li> </ul>	<p>Des réunions régionales ont eu lieu à Apia du 6 au 16 mars 2007 pour réviser le cadre du Programme sur les espèces marines. Elles ont également examiné la possibilité d'y inclure d'autres espèces. Les consultations se sont poursuivies après les réunions et un document sera soumis à la 18CP sur les autres espèces marines « sélectionnées ».</p> <p>Le cadre du Programme sur les espèces marines (qui comprend des plans d'action pour trois groupes d'espèces marines d'intérêt particulier) a été révisé lors des réunions susmentionnées. Ce cadre révisé sera soumis à l'approbation de la 18CP.</p>
<p>Point 8.2 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Avenirs océaniques</p> <p><i>Point 8.2.1: Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique</i></p>	266	<p>La Conférence convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. d'approuver le projet de Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique (SRIMP-Pac), après avoir modifié le texte du paragraphe 25 concernant le principe de précaution ; et</li> <li>b. de s'engager et d'engager l'ensemble des Membres à appuyer pleinement cette Stratégie et à participer à sa mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Les modifications requises ont été apportées au paragraphe 25 de la Stratégie régionale.</p> <p>Certaines activités de la Stratégie ont été incluses dans la proposition soumise au FEM concernant la 2<sup>e</sup> phase du projet Globallast de l'OMI. Les autres aspects seront abordés dans le cadre des activités sur les espèces envahissantes réalisées par le programme Écosystèmes insulaires.</p>

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises
<p><i>Point 8.2.4: Stratégie régionale océanienne de mise en œuvre du Protocole de Montréal</i></p>	303	<p>Le représentant de Tuvalu sollicite l'assistance technique du Secrétariat en vue de faire avancer l'élaboration de ses lois et de son système d'autorisations.</p>	<p>Des consultations ont été menées avec le directeur des services de l'environnement de Tuvalu, le conseiller juridique du PROE et le PNUE afin de cerner la nature du problème.</p>
	304	<p>Le représentant de Vanuatu mentionne que son pays a éliminé les CFC et, à l'instar de Tuvalu, sollicite l'assistance du Secrétariat en vue de faire avancer l'élaboration de ses lois et de son système d'autorisations.</p>	<p>Le cadre de la révision du projet de loi a été défini. Une lettre d'accord a été préparée avec Tuvalu et un financement a été obtenu en vue de la mise au point des lois sur les SAO et de la création du système d'autorisations associé.</p>
	310	<p>La représentante des États Fédérés de Micronésie admet que son pays était en non-conformité depuis trois ans, mais précise qu'avec l'assistance du Secrétariat son pays a recouvré la conformité. Sa législation nationale est désormais prête à être promulguée. Les États fédérés de Micronésie n'en sollicitent pas moins l'assistance technique du Secrétariat en vue de la mise en place d'un système d'autorisations. Elle remercie la Nouvelle-Zélande d'apporter son appui à l'élaboration d'une stratégie et d'une législation nationales.</p>	<p>Des consultations ont été menées avec le correspondant et le PNUE pour cerner la nature du problème. Le PNUE et le PROE sont convenus de fournir une assistance directe dans le cadre d'une mission conjointe en avril.</p>
	314	<p>La Conférence convient :</p> <p>a) de prendre note des avancées en matière de maîtrise et d'élimination des SAO dans le cadre de la Stratégie régionale ;</p> <p>b) de prendre note du fait que le Secrétariat prévoit de continuer de fournir son appui et son encadrement techniques aux pays dans le cadre du projet en cours jusqu'à la conclusion de ce dernier à la fin de 2006 ;</p> <p>c) d'engager les pays n'ayant pas encore mis en œuvre leur réglementation sur l'ozone à le faire dès que possible et à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre du Protocole de Montréal ;</p> <p>d) de prendre note de ce que le PROE s'emploie, avec le PNUE et le gouvernement australien, à maintenir au-delà de l'échéance de 2006 son soutien à la maîtrise et à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.</p>	<p>Le Secrétariat a suivi cette question et fourni des ressources au ministère de la justice pour faciliter l'élaboration des lois. Il a également proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'interdiction immédiate des CFC dans l'ensemble du pays, en demandant l'assistance des gouvernements des États en vue de la mise en œuvre du système d'autorisations ;</li> <li>• une visite du PNUE ou du PROE, en mai 2007, pour appeler l'attention sur les SAO.</li> </ul> <p>Des lettres officielles du Directeur du PROE ont été adressées en mars aux correspondants nationaux ; des lettres semblables ont été envoyées par le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) du PNUE pour leur rappeler leurs obligations dans ce domaine.</p> <p>Une proposition de projet a été soumise à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal, en novembre 2006. Le Comité a approuvé un soutien supplémentaire d'un an pour 2007.</p>
Point 8.4 de l'ordre du jour	363	La Conférence adopte le modèle de profil	Un sixième point de l'ordre du jour

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises
jour : Profils de pays faisant office de rapports nationaux dans le cadre du Plan d'action du PROE (2005-2009)		de pays pour mise en œuvre immédiate, en prenant note des questions précédemment soulevées. Elle convient que les Membres échangeront lors de la prochaine Conférence des informations sur l'évolution de la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire sur le premier thème du plan d'action.	a été prévu pour que la 18 <sup>e</sup> Conférence du PROE puisse échanger des informations sur la gestion des ressources naturelles, conformément à la demande de la 17 <sup>e</sup> Conférence.
Point 10 de l'ordre du jour : Coopération régionale  <i>Point 10.1: Rapport des directeurs des organisations membres du CORP</i>	396          397	La Conférence adopte le modèle de profil de pays pour mise en œuvre immédiate, en prenant note des questions précédemment soulevées. Elle convient que les Membres échangeront lors de la prochaine Conférence des informations sur l'évolution de la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire sur le premier thème du plan d'action.  La Conférence convient de prendre note du rapport en prenant acte des préoccupations exprimées par les délégués, et demande au Directeur de faire connaître à ses collègues du CORP les préoccupations et les commentaires formulés à son sujet.	Les dirigeants du CORP ont été informés de ces préoccupations et le rapport a été amendé en conséquence.